



La Rédemption

**Des citoyens,
une coop, une scierie
et Fondation**

page 6

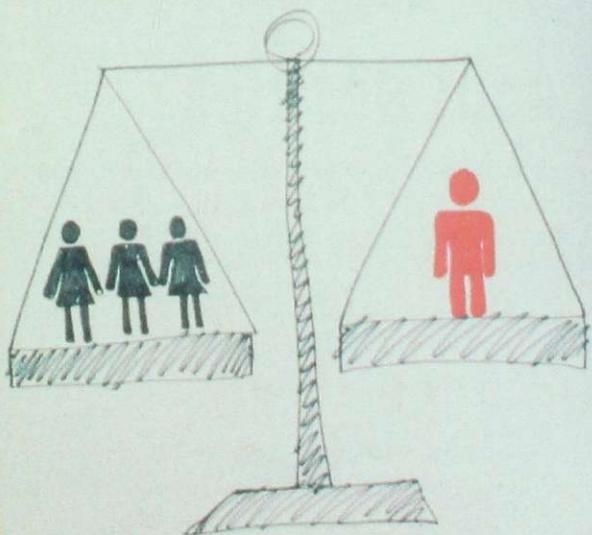
nouvelles



12 FÉVRIER
1999

NUMÉRO
453

RAPPORT D'ENTREPRISE



ÉQUITÉ SALARIALE



Équité salariale

N'était-ce qu'une mauvaise blague ?

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours, il est tiré à 23 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Lucie Laurin
(laurin@total.net)

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Lucie Laurin
Sophie Marcoux

Numérisation photo

Lucie Laurin

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Photographie de la couverture:
Alain Chagnon

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution

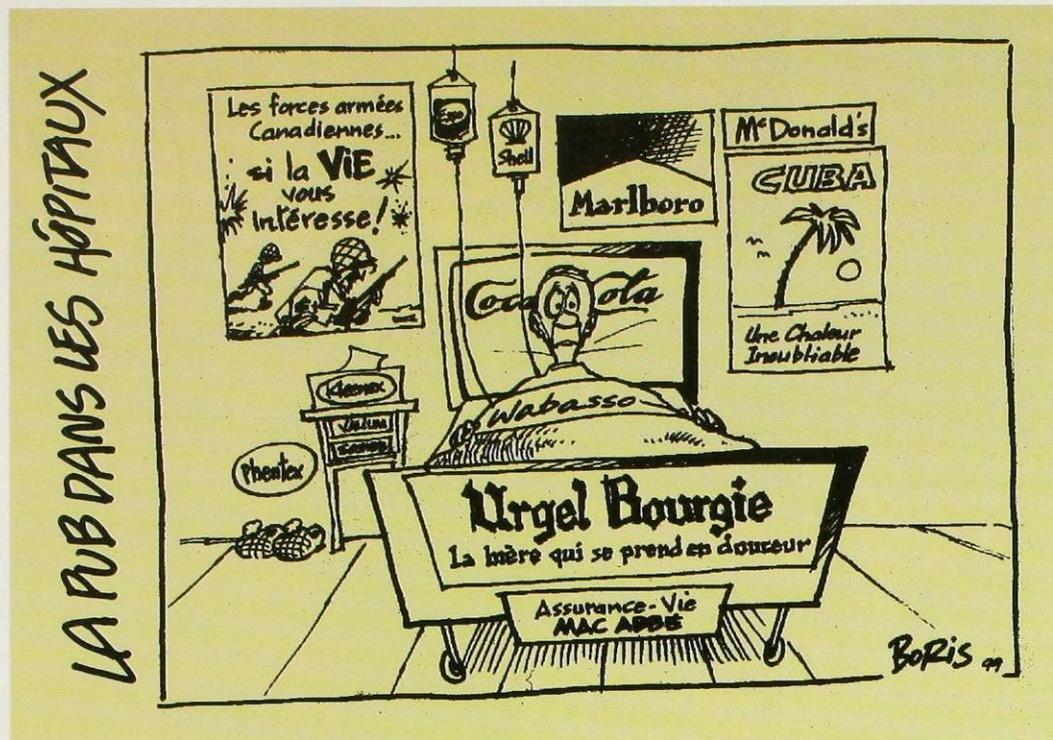
L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de syndiqué-es en conflit

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233

1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN:

<http://www.csn.qc.ca>



La manière CSN au goût des Îles

En 1986, le Centre hospitalier des Îles-de-la-Madeleine, à Cap-aux-Meules, est dans un état de décrépitude avancé: l'édifice est malsain, les pièces encombrées, le plafond de la salle d'obstétrique coule, les murs se lézardent. Le nombre de médecins généralistes répond aux normes du gouvernement, mais les services des spécialistes sont insuffisants.

Dix ans qu'on attend la restauration ou la construction d'un nouvel établissement de santé!

Dorval, 9 janvier 1986. Le président de la CSN, Gérald Larose, monte à bord d'un avion de huit places à destination des Îles. Des journalistes des médias nationaux l'accompagnent, invités par la CSN à la demande du Syndicat des employé-es du Centre hospitalier de l'Archipel, qui veut porter la situation alarmante à l'attention du public.

Les journalistes visitent le centre hospitalier, participent à une conférence de presse de la CSN, discutent avec les médecins, rencontrent la MRC.

Semaine du 13 janvier. Gérald Larose rencontre la ministre des Affaires sociales, Thérèse Lavoie-Roux. Les «po-

litiques» des Îles font de même.

Peu après, un investissement de 22 millions \$ est consenti pour la construction d'un

nouveau centre hospitalier.

Un autre exemple de l'efficacité de la manière CSN.

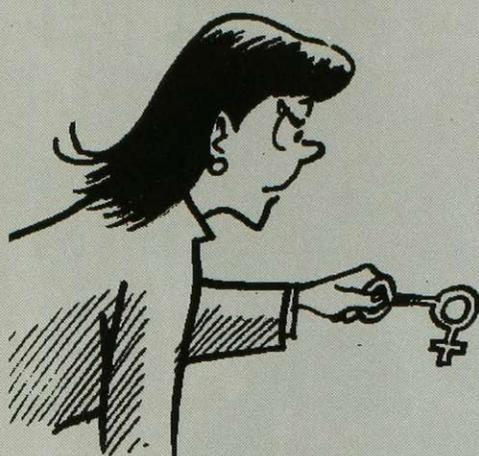
Michel Crête

Le poids d'une vie

Revenant du Cambodge où il avait participé à la surveillance internationale du processus électoral, un ami me raconta avoir été singulièrement intrigué par les mesures de sécurité de l'aéroport. «Un "scanner" en forme de tunnel pour les passants et les bagages jouxte une table en bois sans "scanner" où trône un écriteau *Déposez vos armes*. Les gens vont et viennent sans égard à l'arsenal qui s'empile. C'est normal. La vie des personnes ne pèse pas lourd. Leur dignité encore moins. Le seul fracas des armes te dit tout sur l'état dépravé des rapports sociaux dans ce pays.»

«L'an dernier, lui répliquais-je, en allant participer à la première Conférence sur l'emploi du Secrétariat de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail à Dallas, au Texas, j'ai fait un arrêt au musée J.-F.-Kennedy, aménagé au 7^e étage de l'ancien dépôt de livres d'où Lee Oswald avait tiré ses balles assassines. Je fus singulièrement intrigué par les mesures de sécurité du musée. Un "scanner" en forme de tunnel pour les passants et les bagages jouxte une table en bois sans "scanner" où trône un écriteau *Déposez vos armes*... Le seul fracas des armes m'a tout dit sur l'état dépravé des rapports sociaux dans ce pays : parmi les pays du G-7, les États-Unis détiennent les taux records de violence sociale, raciale, policière, de personnes sous-scolarisées, sans protection médicale, emprisonnées, condamnées à mort. Est-ce que la vie des personnes pèse plus lourd aux États-Unis qu'au Cambodge?»

Gérald Larose



Équité salariale

N'était-ce qu'une mauvaise blague ?

Luc Latraverse

En vertu de la Loi sur l'équité salariale, promulguée en 1996, les employeurs doivent avoir éliminé les biais sexistes de leur politique de rémunération pour l'an 2001. La loi permet aux employeurs de pouvoir faire reconnaître qu'ils se sont conformés à cette exigence ou qu'ils sont en train de le faire, en autant qu'ils produisent un rapport, en date du 20 novembre 1998, pour le démontrer. Une centaine d'entre eux, et non des moindres, se sont prévalus de cette échappatoire: IBM, Provigo, Métro-Richelieu, Zellers, La Baie, General Motors, Reynolds, Bayer, Desjardins et plusieurs institutions financières et d'assurances, pour citer les gros canons dans le secteur privé, le gouvernement du Québec, les universités et plusieurs municipalités.

Où sont cachés les rapports patronaux ?

L'opération a manqué de transparence dans plusieurs cas. Ainsi, malgré que les employeurs soient tenus d'afficher leur rapport dans tous leurs lieux de travail, il a fallu chercher — souvent sans trouver — où et quand cela avait été fait. À trois reprises, les tournées des syndicats de Métro-Richelieu, par exemple, n'ont produit aucun résultat. Desjardins n'a pas affiché son rapport dans les caisses populaires de 50 employés et moins. On n'a pas encore réussi à vérifier s'il l'avait fait dans toutes les autres. Ce manque de transparence n'est pas anodin, puisqu'il influe sur le délai de 90 jours accordé à la partie syndicale pour faire une réplique à la Commission de l'équité salariale, délai qui court après l'affichage du rapport dans tous les lieux de travail de l'employeur.

À l'approche de l'échéance, les gros employeurs étaient nombreux, Mouvement Desjardins en tête, à jouer d'astuce pour échapper à la Loi sur l'équité salariale. Ils n'ont pas lésiné sur les moyens — et Dieu sait qu'ils en ont ! — pour trouver qui la formule trompeuse, qui l'échappatoire discrète leur permettant de s'esquiver en laissant à d'autres, moins fortunés, l'obligation de se donner une politique salariale conforme à la loi.

Toutes les démarches et consultations qui ont mené à l'adoption de la Loi sur l'équité salariale n'auront-elles été qu'une immense mise en scène ?

Les universités déposent ... à l'invitation du gouvernement !

D'autre part, nous avons pu vérifier que l'ensemble des universités, même si elles n'envisageaient pas de le faire, ont déposé des rapports à la demande expresse du gouvernement du Québec. L'émissaire du gouvernement, Richard Beaulieu, alors au Conseil du trésor et maintenant directeur des enquêtes à la Commission de l'équité salariale, a rencontré la CREPUQ (conférence inter-universitaire) pour passer le message que, le gouvernement prétendant s'être déjà conformé à la loi, les universités seraient malvenues de ne pas en faire autant. Cette

manœuvre donne donc, dès le départ, un caractère douteux à l'authenticité de leur démarche en matière d'équité salariale. De plus, celui qui a transmis l'invitation se retrouve maintenant au Service des enquêtes. C'est pour le moins aberrant.

Croyez-nous sur parole !

Les employeurs qui prétendent s'être déjà conformés aux exigences de la loi proposent pour la plupart à la commission et à leurs travailleuses de faire un acte de foi dans leur diligence, donc d'accepter que la rhétorique de leur discours serve de démonstration de leurs comportements équitables.



Sauf que ces rapports ne rencontrent pratiquement aucune des exigences prévues par la loi et le règlement.

«Par exemple, Desjardins nous demande de croire qu'il s'est conformé à la loi lorsqu'il a fait des exercices de relativité salariale au cours des années 80, avant même de procéder à la réingénierie de ses opérations, à partir de 1995, d'affirmer Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN. Or, celle-ci a considérablement transformé les catégories de personnel, leur hiérarchie, leur contenu de tâches et leurs responsabilités, préférant les exigences de scolarité à l'expérience, ce qui a entraîné un déclasserment des anciennes catégories d'emploi. Cela invalide, selon nous, l'évaluation qui a été faite des emplois»

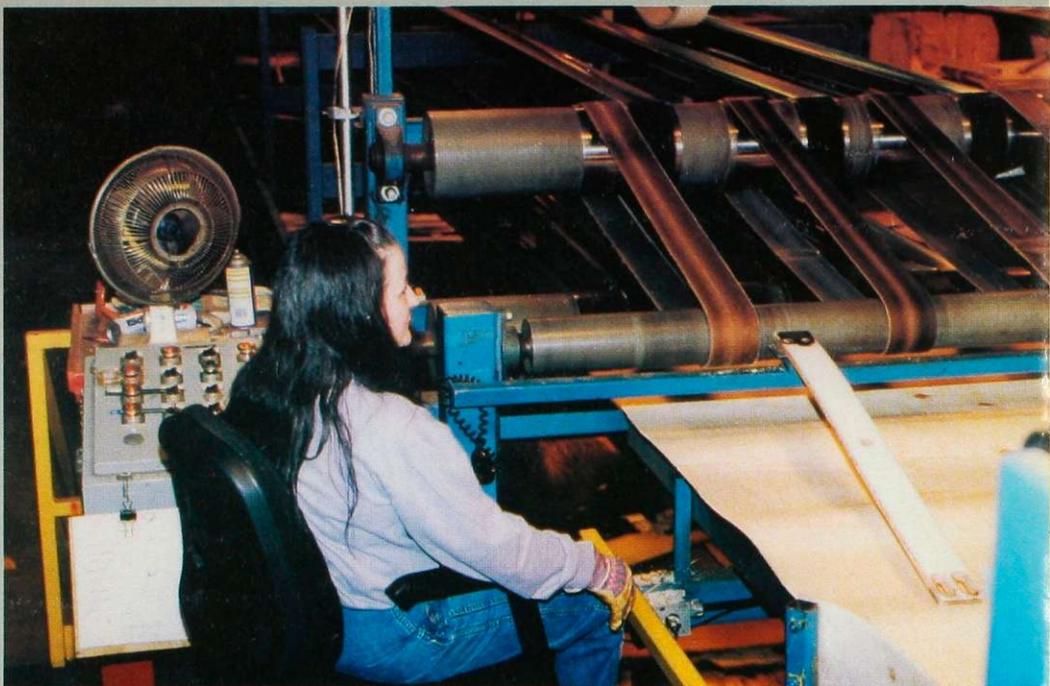
La mauvaise foi de Desjardins

C'est à la demande même du Mouvement Desjardins

que fut précisé dans la loi qu'il devait être considéré comme un seul employeur représentant toutes les composantes du Mouvement. Or, le rapport, qui est soumis comme un rapport conjoint de plusieurs employeurs, confédération et fédérations, affirme que *«les employés de 50 salariés ou moins ne sont pas*

couverts». Mais, paradoxalement, le rapport réfère dans la majorité de ses chapitres à l'ensemble du Mouvement ! Pour la CSN, la position ambiguë et contradictoire du Mouvement Desjardins relativement à la définition d'employeur doit être considérée comme un indice de «mauvaise foi» au sens de l'article 15 de la Loi sur l'équité salariale.

De plus, la Loi sur l'équité salariale oblige les employeurs de 100 salariés et plus à se doter d'un seul et unique programme d'équité salariale applicable à l'ensemble des salariés de l'entreprise. Or, le Mouvement Desjardins se présente à la commission avec des programmes distincts pour les cadres et les autres salariés. Plusieurs catégories d'emploi à prédominance masculine se retrouvant parmi les cadres et celles à prédominance féminine parmi les autres salariés, cette distinction rend plus difficile la comparaison visant à identifier les biais sexistes.



Non aux rapports douteux

Plusieurs employeurs n'ont pas rempli l'obligation d'avoir un comité représentatif et d'avoir impliqué et consulté les salariés visés par la démarche. Par exemple, nous avons trouvé étonnant que les 4000 (10 pour cent des effectifs) syndiqué-es CSN des caisses populaires aient, par un hasard inexplicable, échappé totalement à cette consultation. On a compris pourquoi lors d'une rencontre avec la Fédération des caisses de Québec: le Mouvement Desjardins avait puisé les membres du comité uniquement dans cette fédération et à la confédération. Personne des caisses populaires, où se retrouvent pourtant la majorité des femmes et des emplois à prédominance féminine ! Voilà qui enlève toute crédibilité au comité.

Enfin, la cerise sur le gâteau, c'est que les rapports patronaux que la CSN a eu le temps d'analyser révèlent que la plupart des employeurs n'ont pas fait l'exercice d'élimination des biais sexistes, qui est pourtant la pierre angulaire de tout programme d'équité salariale. Pour cette raison et toutes les autres, la CSN demande à la Commission de l'équité salariale de pouvoir être entendue afin de contester la bonne foi patronale. La CSN invite aussi la commission à faire enquête et à ne pas valider les corrections de relativité salariale que les employeurs concernés veulent faire entériner comme conformes aux exigences de la Loi sur l'équité salariale.





Cachotteries, partialité, dérapages La Commission de l'équité salariale a toutes les apparences d'un monstre de papier !

Confrontée à son premier grand défi pour appliquer la loi, la Commission de l'équité salariale dérape et soulève de sérieuses inquiétudes. Ainsi, au lieu de faire preuve de transparence, elle a refusé, en novembre dernier, de divulguer le nom de la centaine d'employeurs qui prétendent avoir éliminé tout biais sexiste de leur politique salariale, sous prétexte qu'il s'agissait d'une information de nature confidentielle.

Ces employeurs, qui veulent se soustraire à l'application de cette loi, avaient jusqu'au 21 novembre pour en faire la demande. Ils devaient afficher dans leurs établissements le rapport remis à la commission afin que leurs salariés puissent en prendre connaissance et le contester, s'il y a lieu, dans les 90 jours qui suivent.

En incluant les employés du secteur public, on évalue que plus de 600 000 personnes sont touchées par ces rapports. Or, malgré le peu de connaissance qu'ont les salariées québécoises de cette loi entrée en vigueur en 1997, la commission n'a pas cru bon de mener une campagne d'information grand public afin que les femmes connaissent leurs droits en matière

d'équité salariale.

Un silence qui pèse lourd, tout comme celui sur l'identité des employeurs. Dès le 25 novembre, la CSN a demandé à la commission le nom de ces entreprises. Mais ce n'est qu'après avoir obtenu leur feu vert que la commission les a divulgués à la centrale syndicale au début de février, soit plus de deux mois après le dépôt des rapports. Une liste toutefois incomplète, puisqu'une dizaine ont refusé.

Depuis, une course contre la montre s'est amorcée pour contacter les syndicats dont on venait d'apprendre qu'ils étaient visés. Les salariées pourront-elles être entendues ? Quelle procédure sera suivie par la commission pour vérifier la conformité des démarches de ces employeurs en matière d'équité salariale, à laquelle les employées doivent pourtant être associées ? C'est le grand flou.

Déjà, l'automne dernier, la CSN a dénoncé des dérapages de la commission, l'accusant d'être partielle et d'agir en vase clos, alors qu'un organisme public doit faire preuve de transparence et privilégier la concertation.

Maroussia Kishka

Secteur public La CSN veut des délais plus raisonnables

Constatant que le rapport du Conseil du trésor déposé à la Commission de l'équité salariale n'a pas été affiché dans tous les établissements des secteurs public et parapublic, comme le prévoit la loi, la CSN a demandé que le délai de 90 jours pour produire ses commentaires débute au 7 janvier 1999 au lieu du 23 novembre 1998.

Le Conseil du trésor ayant donné son accord à cette démarche, nous avons transmis une demande conjointe à la Commission de l'équité salariale le mercredi 10 février, en faisant valoir l'importance de ce délai pour toutes les femmes du secteur public. Au moment d'aller sous presse, nous n'avons pas encore obtenu de réponse.

J.R.

On voit rouge

Le jeudi 18 février, les syndicats CSN du secteur privé et du secteur public dont l'employeur a déposé un rapport devant la Commission de l'équité salariale pour être jugé conforme à la loi tiendront une journée d'action sur le thème: «On voit rouge».

Lors de cette journée, les syndiqués porteront un ruban rouge et distribueront un tract à la population pour expliquer que l'équité salariale n'est pas atteinte dans leur entreprise ou leur établissement et que les emplois féminins sont toujours moins bien payés que les emplois masculins équivalents. Ils voudront aussi démontrer aux employeurs qu'ils exigent un exercice de négociation qui rendra justice aux femmes.

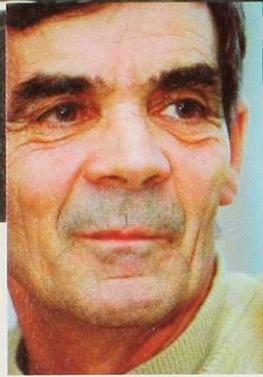
J.R.



Photos: Alain Chagnon

Des citoyens, une coop, une scierie et Fondation

Henri Jalbert



Jean-Baptiste Pruneau

La Rédemption, trois quarts d'heure de Rimouski, à l'intérieur des terres. Quelque six cents personnes y vivent: un peu d'agriculture, un peu de travail forestier, une poignée d'emplois dans les services privés. Pour gagner sa vie, il faut aller ailleurs. Avec un peu de chance, à Mont-Joli. Pour les autres, il faut aller plus loin, s'expatrier souvent.

Pourtant, La Rédemption, c'est beau, tranquille. Une belle place pour y élever une famille. Le problème, comme à tant d'autres endroits, c'est l'emploi.

On se bat pour l'emploi depuis tellement d'années! L'annonce de la réouverture de la scierie sous le nom de Bois Nova, grâce à l'arrivée de nouveaux investisseurs, dont Fondation, a donc fait des heureux.

Jean-Baptiste, le pionnier

Pour Jean-Baptiste Pruneau, la vie a de ces rebondissements! En 1994, ce qu'il espérait, c'était cultiver sa terre encore trois ans, puis vendre les quotas, les vaches et se retirer tranquillement.

Mais il y a eu la bataille pour garder le bureau de poste, puis le projet de coopérative qui est venu tout chambarder. Ce projet visait la création d'emplois pour que La Rédemption survive.

Ils étaient plusieurs dizaines de citoyens à vouloir s'impliquer dans le développement

local, à contribuer de leurs deniers pour la mise sur pied de la coop. Et ce fut la corvée pour préparer le terrain, bâtir l'usine. Quand la scierie a ouvert ses portes, il fallait bien un président pour la scierie et c'est Jean-Baptiste qui est devenu le président.

Mais les problèmes se sont accumulés. Ils touchaient la compétence, l'expérience, les équipements, la qualité de la matière première et l'argent. Finalement, la scierie ferme en août 1996.

«Il n'a jamais été question de laisser tomber notre projet. Au début, la coopérative était propriétaire de l'entreprise à 68 pour cent. Aujourd'hui, avec cette relance, nous ne sommes plus les seuls propriétaires, nous n'avons plus que 13,2 pour cent des parts, mais nous avons atteint notre but car la scierie va rouvrir.»

«Si tout ça était à refaire, je le referais. C'est quand tu lâches pas que tu finis par atteindre ton but. Mais il faut aussi dire qu'on a eu de l'aide et que ce redémarrage, il a été rendu possible par l'arrivée d'un promoteur qui s'y connaît en scierie et par un investissement important de Fondation.»

«On était rendus au boutte. Sans l'arrivée des nouveaux — promoteur, investisseurs — on était finis.»



Raymond Chénard, le promoteur

Raymond Chénard est du coin, demeure à Luceville. Il connaît bien son produit, il a l'expérience pertinente — il a été directeur général de Cédrico, la plus grosse scierie du coin —, et il croit au projet.

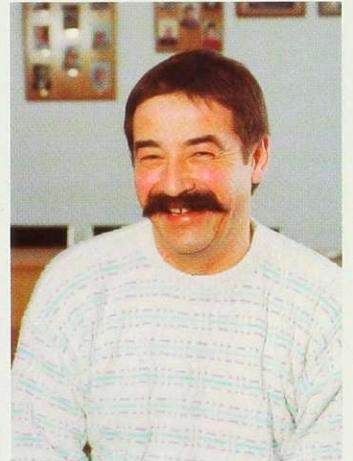
Pour lui — comme pour Jean-Baptiste — le tremble, c'est un bois qui a de la noblesse. Le bois de l'avenir, pourquoi pas? En plus que dans le coin, on retrouve un des plus gros bassins de tremble de la région et que les propriétaires de lots boisés du coin ne demandent pas mieux que de vendre à la scierie. (Ben quoi, ça va coûter bien moins cher en transport!)

Le tremble sert habituellement à faire du bois de palette, des composantes de meubles, certains travaux d'ébénisterie, du bois de colombage. Il est facilement exportable aux États-Unis vu qu'il n'y a pas de quota sur cette essence.

Dans le bureau de Raymond, quelques planches de tremble sont en évidence sur la table de travail. Du bois mou,

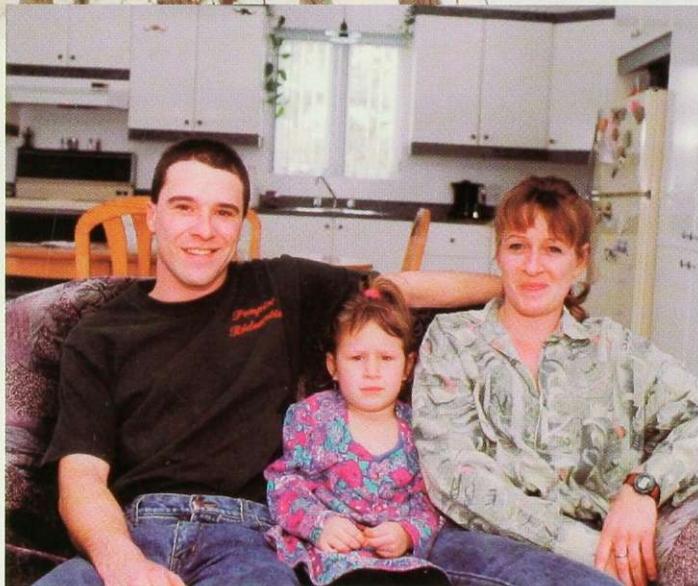
le tremble? Mais non, il y a une potion magique à base de silice — inventée par un jeune d'Amqui, dans la Vallée de la Matapédia, — qui rend le tremble six fois plus dur que l'érable. La rentabilité de la scierie repose en partie sur ça.

Dans l'usine, Raymond et Jean-Baptiste parlent projets. Les machines, ils les connaissent. Telle, on peut la garder, mais pour faire autre chose. Telle autre, il faut la remplacer. On veut des conditions gagnantes. Pas question de manquer le bateau. En avril, quand ça va ouvrir, tout sera prêt.



Mario Ricard, le conseiller municipal

La salle du conseil municipal de La Rédemption est aujourd'hui une salle de classe. Sur les bureaux, tout est en ordre: crayons, cahiers de notes, documentation. C'est là que les travailleurs de la scierie de La Rédemption sont en formation. L'ouverture est prévue pour avril. On met les bouchées doubles.



Bruno Bélanger, Jennyfer et Céline Lavoie

«Au conseil municipal, si on s'est impliqués, c'est pour continuer à avancer. C'est pas parce qu'on est petit que ça va fermer. Pour nous, vingt-cinq, trente emplois, c'est gros. C'est comme deux, trois cents emplois dans une grosse ville.

«Avec la réouverture de la scierie, il y a beaucoup de jeunes qui vont rester à La Rédemption parce qu'ils vont avoir un emploi. Et ça, ça va avoir pour effet d'amener d'autres activités. Dans la construction, par exemple.»

— Et Fondation, dans tout ça ?

— On a trouvé ça super de voir arriver Fondation. C'est comme si la CSN aidait différemment.

— Qu'est-ce que vous faites comme travail ?

— Je suis chauffeur d'autobus scolaire.

— Vous êtes syndiqué ?

— Mais oui, à la CSN.

Bruno Bélanger et Céline Lavoie, travailleurs

«Au printemps, j'étais à l'Île d'Anticosti; l'hiver d'avant, à Drummondville. C'est sûr que je préfère travailler ici, à La Rédemption. Ça me permet d'être près de ma famille. Quand tu travailles à l'extérieur, c'est pour deux mois, trois mois, et après tu n'as plus rien. Ici, à la scierie, on va travailler plus longtemps et on va être chez nous. En plus, cette fois, je suis convaincu que c'est la bonne fois, que ça va marcher.»

Bruno Bélanger et Céline Lavoie suivent ensemble la formation sur mesure donnée dans la salle du conseil municipal par le Cégep de Rimouski et la Commission scolaire Monts et Marées.

Ils sont vingt-sept hommes et quatre femmes inscrits, avec la même volonté de réussir. «Avec la formation continue, on apprend beaucoup. Ça, c'est un plus pour la scierie.»

Et Bruno d'ajouter: «Les femmes sont capables de faire plusieurs de ces jobs-là et même qu'elles sont parfois meilleures.» Et quand il a dit ça, j'ai pas eu l'impression que c'était dit pour faire plaisir à sa blonde. Ça avait l'air vrai.

Patrick Parent, le coopérateur

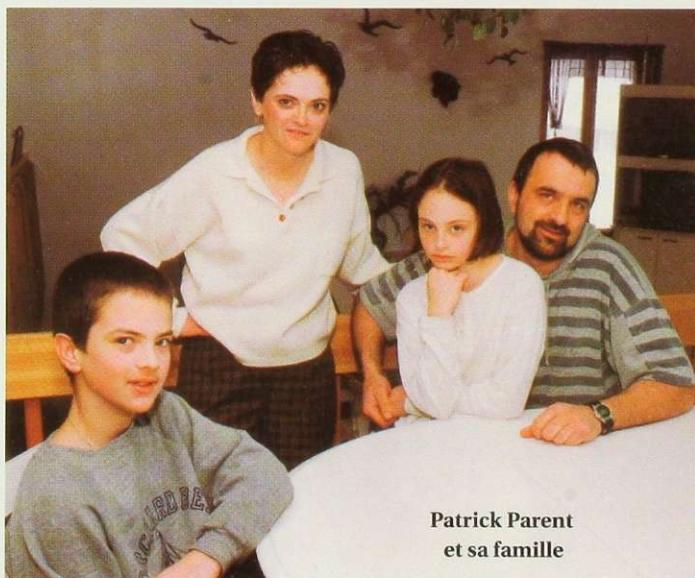
«La coopérative, c'est important parce qu'on se sent partie prenante de l'entreprise. Après tout, c'est nous autres qui l'avons bâtie, la scierie. C'est important de se le rappeler, déclare Patrick Parent.

«La réouverture, c'est bon pour La Rédemption. Quand ça roule, ça roule. Il y a plus d'ambiance dans le village. Les gens sont plus proches les uns des

autres. Ça a un impact sur les commerces. Ça bouge davantage les fins de semaine.

«C'est sûr que sans Fondation, on allait nulle part. C'était bon quand Jacques Brouillette, le gars de Fondation, est venu nous dire que le Fonds de la CSN, c'était pour aider le monde et qu'avec la Gaspésie, on pouvait peut-être faire une autre Beauce, mais à notre manière.

«Il y a des endroits où on investit 10 millions pour 10 emplois. Ici, c'est 400 000 \$ pour une trentaine d'emplois», conclut-il.



Patrick Parent et sa famille

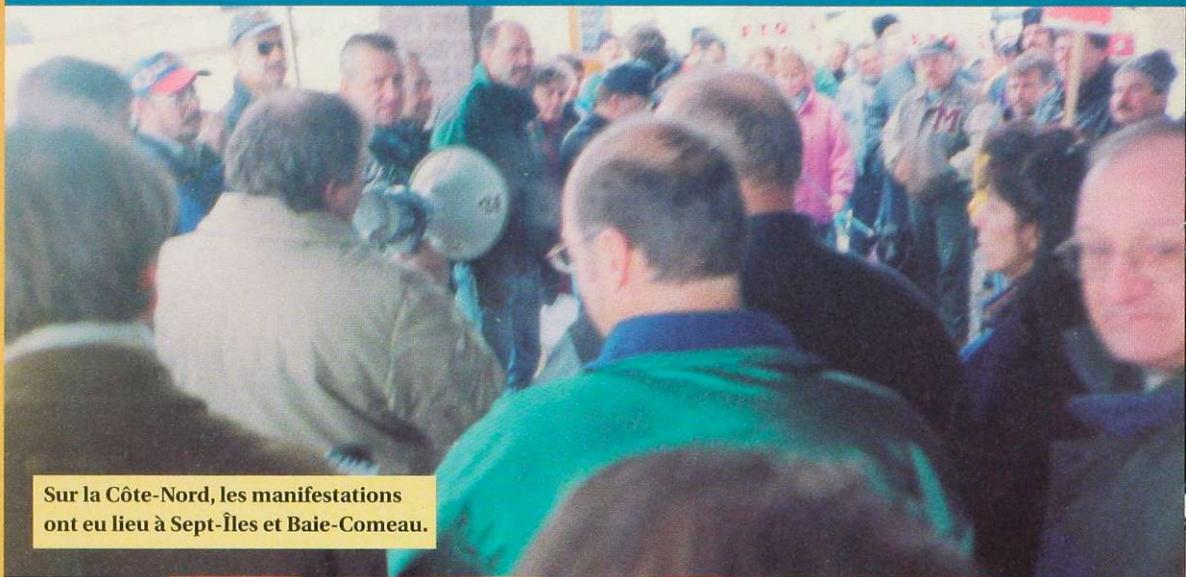
La mobilisation gagne du terrain

Luc Latraverse

À la veille du budget du ministre fédéral des Finances, Paul Martin, une délégation de la Coalition québécoise sur l'assurance-emploi s'est rendue à Ottawa. Elle a remis au gouvernement Chrétien et au ministre Pettigrew plus de 100 000 cartes de réclamation signées par des milliers de Québécoises et de Québécois. Ceux-ci exigent l'amélioration du régime d'assurance-emploi, une couverture plus large et une caisse indépendante des comptes gouvernementaux et administrée par les cotisants, soit les travailleuses, les travailleurs et les employeurs.

Le 5 février, des gestes de protestation ont été posés d'un océan à l'autre pour exercer de la pression sur le caucus libéral fédéral afin qu'il donne suite à ces revendications. Au Québec, des visites ont été faites à plusieurs ministres et députés libéraux fédéraux par des membres des coalitions régionales. À Montréal, en Montérégie, à Québec, en Estrie, dans l'Outaouais, dans les Laurentides, dans Lanaudière, en Abitibi-Témiscamingue, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord, dans le Bas-Saint-Laurent et au Cœur du Québec, les coalitions régionales ont également occupé ou manifesté devant les bureaux d'Emploi et Ressources humaines Canada, pour faire passer le message : NON, NON, NON, OUI, NON !

Après le dépôt du budget fédéral, il est fort possible que la coalition continue de soutenir et d'intensifier la pression sur le gouvernement pour obtenir satisfaction à ses revendications.

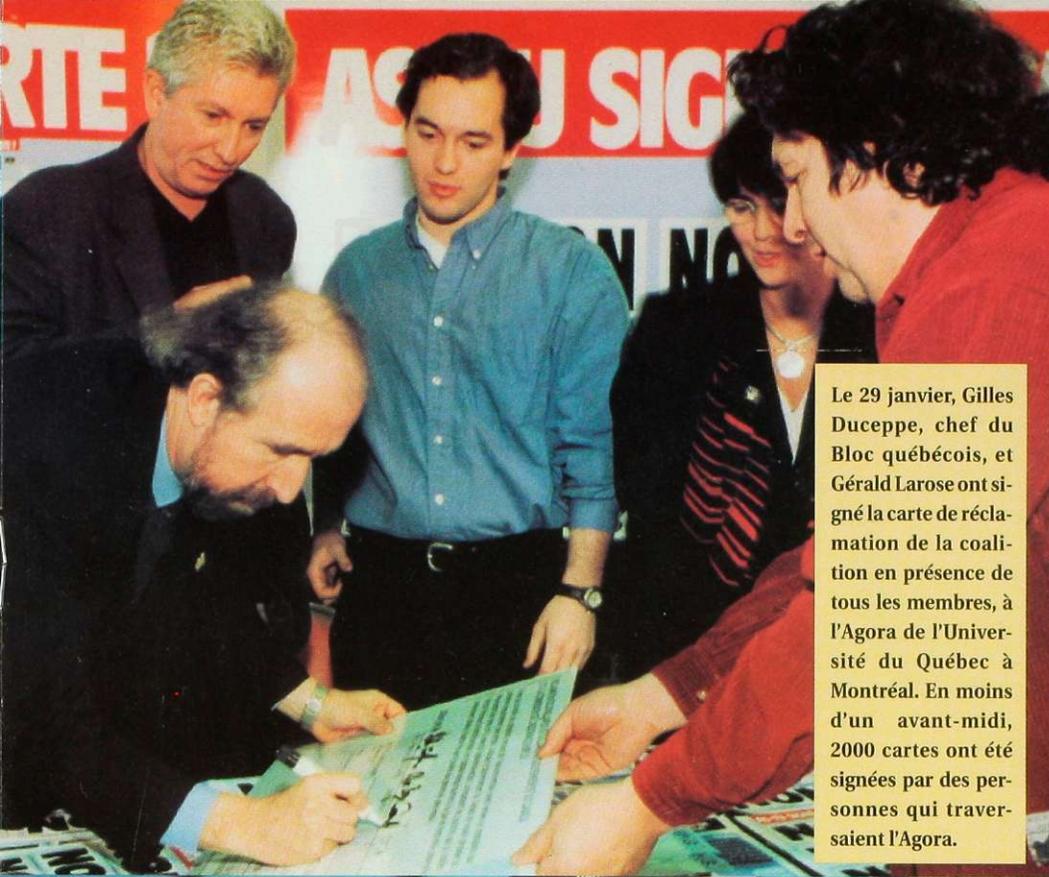


Sur la Côte-Nord, les manifestations ont eu lieu à Sept-Îles et Baie-Comeau.



Manifestation et occupation du bureau de l'assurance-emploi de Salaberry-de-Valleyfield par des représentants de la coalition, le 5 février.





Le 29 janvier, Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois, et Gérald Larose ont signé la carte de réclamation de la coalition en présence de tous les membres, à l'Agora de l'Université du Québec à Montréal. En moins d'un avant-midi, 2000 cartes ont été signées par des personnes qui traversaient l'Agora.

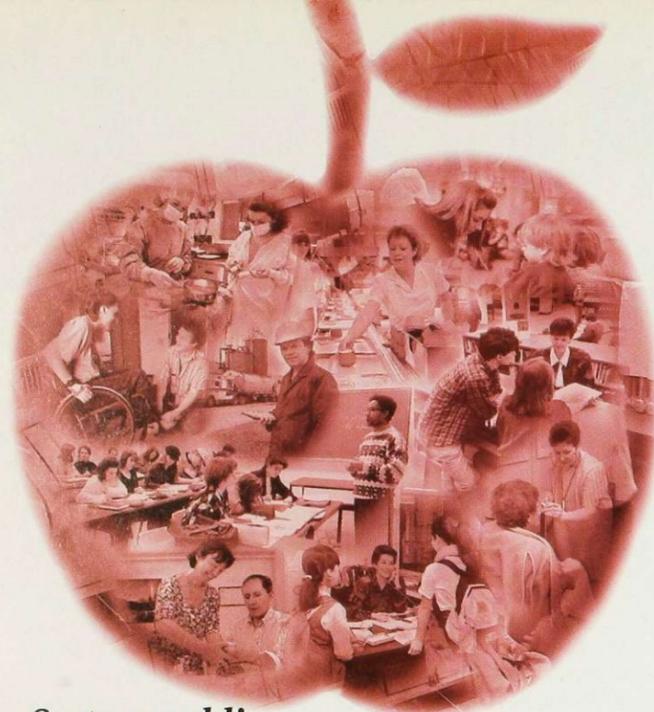


À Shawinigan, les manifestants de la coalition se sont présentés au bureau du premier ministre pour rencontrer le député de Saint-Maurice, Jean Chrétien, avec une chaise vide : une façon de souligner qu'ils ne se sentaient pas représentés à la Chambre des Communes. Le premier ministre n'a toujours pas répondu à une demande de rencontre de la coalition régionale.

En Abitibi-Témiscamingue, la coalition a manifesté devant les bureaux de l'assurance-emploi, à Rouyn et à Val-d'Or.



À Montréal, les manifestants se sont rendus au bureau du ministre Paul Martin, dans le Sud-Ouest de l'île; après quoi, ils ont fait la tournée des bureaux des ministres Stéphane Dion, Martin Cauchon et Lucienne Robillard.



Secteur public

Les syndiqué-es et leurs conditions de travail dans le hachoir patronal

Louis-Serge Houle

Les patrons du secteur public, avec la bénédiction du gouvernement Bouchard, viennent de répondre aux revendications des travailleuses et des travailleurs du secteur public, plus de neuf mois après le dépôt des projets de conventions collectives. Leur contre-proposition, qui contient un véritable downsizing des conditions de travail, traduit leur conception d'un État rapetissé. Nouvelles CSN a rencontré la vice-présidente Claudette Carboneau pour faire le point.



Quels sont les enjeux de la présente ronde de négociation du secteur public ?

Il faut reprendre le chemin de conditions de travail normales, justes. Il importe de rompre avec la dégradation qui a marqué nos conditions de travail depuis une dizaine d'années, autant au plan des salaires que du normatif. Manifestement, les salarié-es sont à bout de souffle partout : la

surcharge de travail est écrasante, hors de mesure; la précarité est devenue une véritable calamité.

On recense près de 52 pour cent des personnels à statut précaire et touchant un salaire annuel moyen de 14 101 dollars. C'est scandaleux ! C'est évident que ça génère à la fois de l'insécurité chez ces gens, des horaires de travail infernaux et des iniquités au chapi-

tre de la protection sociale, parce que tous les précaires n'ont pas les mêmes droits que les salariés réguliers.

D'autre part, il y a la sous-traitance où, sans ouvrir publiquement le débat, le gouvernement a eu l'habileté de laisser faire les directions d'établissement qui, tour à tour, morceau par morceau, recourent aux sous-contrats. Nous assistons ici à une privatisation pernicieuse. Cette situation contribue à priver nos membres de postes. Certains peuvent attendre 15 ans avant de voir régulariser leur situation. Dans ce sens, au-delà des effets pervers de la privatisation sur la qualité des services et le contrôle des coûts, il y a des percées urgentes à faire.

Comment expliquer cette dégradation des conditions de travail ?

En peu de mots : compressions, compressions. Depuis ces dix dernières années, le gouvernement a davantage recherché l'équilibre budgétaire que la nécessité d'ajuster les services aux besoins de la po-

pulation. Ses visées budgétaires l'ont emporté sur la compassion.

Lors du dépôt de leurs propositions, les associations patronales ont réclamé plus de souplesse...

On baigne dans la souplesse. Je crois même que le secteur public a dépassé ce stade. Le modèle est beaucoup plus éclaté. Les directions d'établissement veulent pouvoir tout rattacher avec des bouts de broches tellement les compressions ont été importantes. En fait, les réseaux n'ont pas besoin de plus de souplesse dans nos conventions, mais d'un financement adéquat.

Pourtant, les associations patronales et le gouvernement semblent croire qu'on peut en demander encore un peu plus aux travailleurs...

Ils proposent effectivement d'en remettre. C'est très outrageant. Le pas de plus qu'ils veulent franchir, c'est de pouvoir ajuster cette réalité en fonction des besoins budgétaires des

établissements. Bref, ils s'attachent à un modèle qui assure un peu d'équité dans la distribution des services et dans les conditions de travail à l'échelle du Québec. Ce qu'ils proposent, c'est davantage de dégradation et, là où les pressions financières se feront plus fortes, d'en rajouter encore, quitte à vivre à côté d'un établissement qui donnerait de meilleurs services en raison d'une plus grande marge de manœuvre.

Si, effectivement, le gouvernement injectait des sommes d'argent dans les services publics, quelles devraient être ses priorités ?

Nous avons déposé au gouvernement un cahier de revendications, en vue du renouvellement des conventions collectives, qui est très clair. D'une part, il faut relever le revenu des employé-es de l'État. Leur condition traîne de plus en plus de la patte en comparaison avec tous les autres salariés du Québec. Et cette situation nous renvoie l'image de travailleuses et de travailleurs qui éprouvent

de plus en plus de difficultés financières. On ne peut à la fois prétendre viser à rendre nos réseaux publics performants, spécialisés, compétents tout en traitant les salarié-es de cette façon.

Les conditions salariales sont aussi un facteur déterminant qui permet aux réseaux de retenir une main-d'œuvre compétente. Prêcher pour le plus bas dénominateur, c'est se satisfaire d'une main-d'œuvre moins qualifiée, moins motivée et moins stable.

Il faut aussi rajouter des postes. Ce faisant, on offrirait une solution à la précarité en permettant à des salarié-es de régulariser leur statut. Et, au-delà du bénéfice que ça représenterait pour ces gens, cela allégerait la charge de travail de tout le monde. En effet, l'envers de la médaille d'une charge de travail trop élevée, c'est l'incapacité de répondre adéquatement aux besoins de la population.

Les positions patronales sont aux antipodes des revendications syndicales. Comment envisager la mobilisation ?

Le seul fait d'avancer des demandes qui parlent de progression nous place en situation de confrontation. Les propositions patronales ne font qu'en rajouter. Cependant, il ne s'agit pas que d'un refus de répondre à nos demandes. C'est une façon de faire qui est pernicieuse puisqu'elle dépasse la dynamique des compressions budgétaires. Nous sommes en face d'une conception d'un État qui renonce à donner des services de qualité égale et à traiter équitablement les salarié-es sur l'ensemble du territoire et dans les réseaux.

Il faudra que les travailleuses et les travailleurs du secteur public fassent entendre leur voix pour rejeter cette conception de l'État. Il importe cependant qu'ils ne le fassent pas uniquement en se cantonnant dans une position défensive. Nous n'avons pas à être gênés de nos revendications et nous devons rester sur ce terrain.



Ces affiches, utilisées lors d'une manifestation en décembre 1996, seraient encore d'actualité aujourd'hui.

notre travail **ça compte!** CSN

Lignes de force des propositions patronales

Aucune réponse directe à nos demandes

Objectif patronal : réduire les coûts de main-d'œuvre

Décentraliser la négociation pour permettre une plus grande flexibilité des conventions collectives afin d'accroître les droits de gestion sur tout ce qui concerne l'organisation du travail

Hausser le nombre de précaires et diminuer leurs droits

Procéder au remplacement d'un salarié absent par un autre d'une classe d'emploi différente (y compris dans l'enseignement collégial)

Accroître le rayon de remplacement

Accroître les charges de travail



Camionnage La CSN fait son chemin

Le Syndicat national du transport routier (SNTR-CSN) a déposé des requêtes en accréditation afin de représenter quelque 350 camionneurs à l'emploi de 14 entreprises. Celles-ci desservent principalement le Port de Montréal, le CN et le CP. Les nouveaux syndiqué-es sont des camionneurs-propriétaires, de compagnies et d'agences qui font du transport intermodal (bateaux, camions, trains) de conteneurs. La campagne de la CSN dans l'industrie du camionnage va bien: plus de 1200 routiers ont à ce jour adhéré, sur une base individuelle, au SNTR-CSN. Le syndicat veut améliorer les conditions de vie et de travail de camionneurs victimes de la déréglementation. La CSN intervient aussi auprès des gouvernements dans le but de civiliser une industrie dont la suppression des contrôles, depuis 1988, s'est faite au détriment des conditions des routiers. Sur la photo, de gauche à droite, John David Duncan, du SNTR, Roger Valois et Denis Marcoux, de la FEESP.

M.C.

Dernière heure !

Les 20 travailleurs à l'emploi de la compagnie Kepa Transport, de Val d'Or, ont déposé une requête en accréditation en vue de former une section du Syndicat national du transport routier (CSN). Propriété de la communauté crie, cette entreprise est spécialisée dans le transport de denrées comestibles vers la Baie James. Il s'agit, pour ces travailleurs, d'une première démarche en vue de se syndiquer.

**Tout sur les négos
du secteur public:**
<http://www.csn.qc.ca/SPNegos98/SP98FrSet.html>

La FISA

«Une honte pour le mouvement syndical»

La Fédération indépendante des syndicats affiliés (FISA) empêche les 350 salarié-es des Viandes du Breton, de Notre-Dame-du-Lac, de se doter d'un syndicat. «*Cette organisation fait honte au mouvement syndical*», a déclaré Roger Valois en conférence de presse à Rimouski, le 9 février. La FISA bloque toute requête en accréditation en refusant de retirer une poursuite contre l'employeur.

Lors d'un vote d'allégeance pris en 1996, la CSN avait obtenu 58 votes contre 13 pour la FISA, mais aucune majorité absolue n'avait pu être obtenue. La FISA conteste le vote, ce qui empêche le dépôt d'une nouvelle requête majoritaire CSN que les travailleurs sont prêts à déposer. «*Dans ce dossier, il est à se demander si la FISA défend les intérêts des travailleurs ou celui de l'employeur*», s'est interrogé le vice-

président Valois. Arrivée sur la fin du mouvement de syndicalisation de 1996, absente auprès des travailleurs depuis ce temps et refusant de retirer une poursuite inefficace, la FISA favorise les manœuvres anti-syndicales de l'employeur. Bizarre...

G.B.

Le suicide
jamais
de la vie

Le suicide

Une réalité crue et brutale

Au Québec, chaque jour, trois hommes s'enlèvent la vie. Près de 80 pour cent des suicides, chez nous, sont commis par des hommes, particulièrement dans le groupe des 20 à 40 ans, dans lequel le suicide fait davantage de victimes que toutes les maladies et les accidents. Le taux québécois de suicide masculin est parmi les plus élevés de tous les pays industrialisés.

Selon le porte-parole de la Semaine provinciale de prévention du suicide, le comédien Jean-René Ouellet, le suicide des hommes est «*une réalité brutale et crue, qu'il nous faut tous regarder bien en face. On ne peut pas baisser les*

bras, personne. Il faut oser en parler, il le faut absolument, si l'on veut que ça change».

Beaucoup d'hommes auraient du mal à demander de l'aide lorsqu'ils vivent de la détresse. Peut-on leur éviter cet isolement? Est-il possible de diagnostiquer l'intensité du mal chez un ami, un parent, un collègue, avant que ne se produise l'irréversible? Dans la plupart des régions, du 14 au 20 février, dans le cadre de la Semaine de prévention du suicide, sont organisées des activités d'information. Osons nous informer, en discuter, nous renseigner.

C.S.-G.

Roumanie Colère des «gueules noires»

Miron Cozma, leader des travailleurs des mines de charbon de la vallée de Jiu, au nord-ouest de Bucarest, a menacé de déclencher une autre grève dans les jours qui viennent si les employeurs continuent de refuser de signer le renouvellement de leur contrat de travail.

À la mi-janvier, des milliers de mineurs avaient marché pendant cinq jours sur la capitale pour obtenir des augmentations de salaire et empêcher la fermeture de deux mines. La crise avait été résorbée par une entente entre Miron Cozma et le premier ministre Radu Vasile, entente annulant la fermeture prévue de deux mines et limitant à 20 pour cent les réductions d'emplois envisagées. J.-P.P.

Pour une politique de radiodiffusion ethnique



Pedro Querido

Dans le cadre des consultations du CRTC sur la révision de la politique de radiodiffusion ethnique amorcées le 1^{er} février, le Conseil des relations interculturelles du Québec et la CSN demandent que la politique canadienne intègre le modèle de programmation ethnoculturelle développé au Québec depuis 1970.

Contrairement à la politique actuelle du CRTC ne prévoyant que 60 pour cent de contenu ethnoculturel, la télévision ethnique québécoise a, jusqu'à tout récemment, eu une programmation à 100 pour cent ethnoculturelle, reflétant

ainsi la réalité propre à chacune des communautés présentes au Québec. «Ce média joue un rôle d'identification pour ces communautés et reflète leur réalité et leur vie locale» a déclaré Pedro Querido, président du Syndicat des producteurs autonomes de la télévision ethnique du Québec.

La politique actuelle développe un message contradictoire pour les immigrants quant à la langue commune au Québec. Lors d'une conférence de presse tenue conjointement avec le SPATEQ et la Fédération des professionnelles de la CSN, le président du Conseil des relations interculturelles du Québec, Arlindo Vieira, a précisé qu'au Québec, «le français est une des clés importantes de l'intégration. La diversité ne peut être une richesse que dans la mesure où tous les groupes ont la capacité de communiquer entre eux dans une langue commune».

G.B.

Le plus beau pays

En 1973, les dix pour cent des familles les plus riches du Canada avaient un revenu 21 fois supérieur aux dix pour cent les plus pauvres. En 1996, cet écart était passé à ...314 fois.

J.-P.P.

Des syndicats en conflit vous envoient Nouvelles CSN

Les membres en lock-out du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (FSSS-CSN) et les grévistes du Syndicat des travailleuses et des travailleurs des Entreprises Paul Maranda (FM-CSN) ont participé à l'envoi de ce numéro de *Nouvelles CSN*.



Flamingo La bataille de Lanaudière

Mobilisées autour du thème «La bataille de Lanaudière», 2000 personnes ont envahi les rues du centre-ville de Joliette, le dimanche après-midi 31 janvier, en appui aux 560 grévistes des abattoirs de poulets Olymel-Flamingo de Berthierville et de Joliette. Les manifestants ont exprimé leur opposition à la fermeture de l'usine d'abattage de Joliette

annoncée par Olymel-Flamingo. Ils ont aussi revendiqué le droit pour les 560 employé-es de travailler dans des conditions raisonnables. Le président de la CSN, Gérald Larose, a déclaré: «Ce conflit ne porte pas seulement sur la convention collective, mais il porte aussi sur l'emploi, pour le droit de travailler, pour la dignité.» Les conséquences désas-

treuses de la fermeture de l'abattoir de Joliette pour les salarié-es et l'économie régionale ont amené le préfet de la MRC et un conseiller municipal de Joliette à participer à la manifestation. Un éditorialiste de la région a dénoncé la Coopérative fédérée de Québec, propriétaire d'Olymel-Flamingo. La grève a débuté le 28 octobre.

M.C.

Entente à l'usine Bombardier

Le Syndicat des employés de Bombardier La Pocatière (CSN) vient de s'entendre avec l'employeur pour renouveler la convention collective pour 5 ans en y apportant de nombreuses améliorations: introduction de primes de soir et de nuit, sixième semaine de vacances après 30 ans de service, augmentation de salaire de 11,43 pour cent d'ici le 1^{er} octobre 2002 et une amélioration du régime complémentaire de retraite (RCR) pouvant représenter une majoration de 35 pour cent et 49 pour cent des prestations de retraite

pour les 800 employés de l'usine.

L'employeur ne voulait accorder les améliorations au RCR qu'à la fin de la convention collective. Mais avec un cahier de commande complet pour les trois prochaines années, il a rapidement décidé d'accorder l'étalement dès la première année.

Le rapport de force s'est également bâti par l'enracinement des revendications et par une diffusion intensive d'informations sur l'évolution des négociations à l'intérieur de l'usine.

G.B.

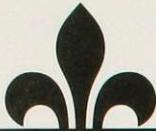
Faites lire

nouvelles
CSN



Centraide
du Grand Montréal
288-1261

B i e N v E n u e



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1. Repérez les anglicismes

Le comité conjoint sur les bénéfices marginaux a convenu d'une hausse des contributions à l'assurance maladie. Pour ce qui est des griefs, on est parvenu à un règlement hors cour. Après l'acceptation de l'entente par l'assemblée générale, le syndicat a tenu à émettre rapidement un communiqué. Cette entente était un prérequis pour amorcer les négociations.

Réponse. *Conjoint:* on doit employer mixte ou paritaire. *Bénéfices marginaux:* on dit avantages sociaux, bien sûr. *Contributions:* on doit dire cotisations. *Hors cour:* à l'amiable. *Émettre:* il faut dire diffuser ou publier. *Prérequis:* on doit dire préalable.

2. Trouver les expressions inappropriées

a) Il a accepté d'être sur le comité de négociation.
b) L'exécutif nous a refusé les argents nécessaires pour entreprendre notre enquête dans le milieu de travail.

c) Les compressions dans le secteur public sont la cause de beaucoup de problèmes au niveau professionnel.

Réponse. *D'être sur.* S'il est possible de rejeter la faute sur un comité, de compter sur un comité, il est impossible de siéger sur un comité ni d'être sur lui. Par contre, il est acceptable de dire qu'on en fait partie, qu'on en est membre ou, lorsque c'est le cas, qu'on est nommé, qu'on siège au conseil d'administration.

Les argents. Le fait d'utiliser argent au pluriel est un archaïsme; l'expression *les argents* ne s'emploie plus en effet depuis le XVII^e siècle. On parle plutôt de l'argent dont on dispose, de la somme qu'on dépense, des crédits ou des fonds qu'on nous refuse.

Au niveau. Quand on n'arrive pas à se mettre au niveau ou à la portée de ses collègues, qu'on n'est pas au niveau ou à la hauteur de sa tâche, on risque d'avoir des problèmes sur le plan, et non au plan, professionnel.

3. Redonnez les accents et les trémas aux bonnes lettres

Aieul, aigue, avenement, baillon, piqure, cloture, chatain, breche, evenement, poeme, theatre.

Réponse. Aïeul, aiguë, avènement, bâillon, piqûre, clôture, châtain, brèche, événement ou évènement, poème, théâtre.

Robert Boucher

P.-S. La semaine du français aura lieu du 14 au 21 mars: préparez vos activités !

Bar Le Saint-Sulpice

Un syndicat CSN a déposé une requête en accréditation, le 2 février, afin de représenter environ 100 employé-es du réputé bar Le Saint-Sulpice de la rue Saint-Denis, à Montréal.

Aéroport de Dorval

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'aéroport de Dorval-CSN a déposé, le 7 février, une requête en accréditation afin de représenter les 75 préposé-es aux chariots et à la consigne de l'aéroport.

Provigo-Décarie

Lors d'une assemblée générale tenue le 26 janvier, les membres de l'Association des employés Provigo-Décarie ont choisi à plus de 75 pour cent de s'affilier à la CSN. Ce marché d'alimentation employant une centaine de salariés est situé à Ville Saint-Laurent, à l'ouest de Montréal.

Diocèse de Gatineau-Hull

Les 26 travailleuses et travailleurs œuvrant dans le domaine de la pastorale au diocèse de Gatineau-Hull ont affirmé leur volonté d'être

représentés par la CSN. Leur syndicat a déposé une requête en ce sens auprès du ministère du Travail, le 21 janvier.

L'Abattoir

Veau de Charlevoix

Les 12 employé-es de L'Abattoir Veau de Charlevoix seront représentés par un syndicat CSN. Leur syndicat a déposé une requête en accréditation le 8 janvier, afin de représenter les salarié-es travaillant à l'abattage de veaux et à la vente de viande dans les marchés d'alimentation, les hôtels et les restaurants.

Garderie Piloupi de Saint-Hubert

Une 22^e section s'ajoute au Syndicat des travailleuses et travailleurs en petite enfance de la Montérégie. Une dizaine de travailleuses de la garderie hellénique Piloupi ont décidé de joindre le syndicat régional et la CSN.

Palais des congrès

Le Syndicat des employé-es de la Société du Palais des congrès de Montréal-CSN a déposé, le 22 janvier, une requête en accréditation afin de représenter les délégués commerciaux travaillant pour le Palais des

congrès. Cette nouvelle section comprend six salarié-es, qui rejoignent ainsi les quelque 70 membres du syndicat accrédité depuis 1984.

Labplas Inc.

Le 30 janvier, le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Labplas (FM-CSN) déposait une requête en accréditation pour représenter les 22 salarié-es à la production de cette entreprise. Spécialisée dans la fabrication de sacs stériles, cette entreprise est en pleine expansion.

Caisse d'économie de Baie-Saint-Paul

Le Syndicat des travailleurs(euses) de la Caisse populaire de Baie-Saint-Paul a déposé une requête en accréditation, le 27 janvier, pour représenter les trois salarié-es de la Caisse d'économie de la localité.

Accrédités

Les syndicats suivants ont vu confirmer leur affiliation à la CSN: les professionnel-les de la Commission des droits de la personne, Pompiers volontaires de Louiseville, Autobus Lachapelle, Les pliates Maskinongé, Garderies Jardin de fruits et Ta Pedakia de Montréal, Villa des Basques, Centre d'hébergement les Lys Blancs et une nouvelle section de 15 salarié-es pour le syndicat chez Urgel Bourgie.

Gilles Bégin

Vous connaissez quelqu'un qui veut en finir avec l'injustice, l'arbitraire ?

Quelqu'un qui aimerait améliorer ses conditions de travail ? Son salaire ?

Quelqu'un qui voudrait négocier d'égal à égal avec son employeur ?

Invitez-le donc chez vous, à la CSN !

Un seul numéro de téléphone:
le Service de syndicalisation de la CSN

1 800 947-6177

Faites lire
nouvelles CSN

CA Arthur-Beauséjour à Joliette Deuxième conflit en 3 ans !

À moins d'un revirement, les 26 employé-es du Centre d'accueil privé Arthur-Beauséjour, à Joliette, se préparent à vivre un deuxième conflit de travail en trois ans. En effet, ils ont voté en faveur du déclenchement de la grève générale illimitée au moment jugé opportun.

À la suite de la faillite des anciens propriétaires de la Maison Arthur-Beauséjour, un nouveau joueur a acquis le centre. L'article 45 du Code du travail ne prévoit pas le transfert de l'accréditation syndicale en cas de faillite. Après que le syndicat eut été reconnu, des négociations ont été amorcées. Mais voilà, ça bloque sur le salaire, qui se situe autour de 7 \$ l'heure. Un conciliateur vient d'être affecté au dossier. Il y a trois ans, la grève avait duré six mois.

M.C.

Pour bien partir...



L'ACEF de la Mauricie lance un nouveau document intitulé *Je pars en appartement*. Conçu pour les jeunes qui quittent la demeure familiale pour la première fois, ce guide les aidera à bien planifier leur départ et leur transmettra toute l'information nécessaire pour faire des choix éclairés. Le coût est de 5,95 \$. Information: Manon Provencher ou Denise Savard, (819) 378-7888.

La CSN sur Internet:
<http://www.csn.qc.ca>

Norvège-USA

Cela fait maintenant trois ans que les 250 travailleurs de la raffinerie Crown Central Petroleum, à Pasadena, sont en lock-out. Un lock-out imposé par une entreprise que l'on décrit comme l'une des plus farouchement antisyndicales des États-Unis, ce qui n'est pas peu dire. Aussi est-ce avec enthousiasme qu'ils ont accueilli l'information confirmant que la multinationale norvégienne Statoil avait décidé de ne plus alimenter Crown en brut à raffiner. Elle a également mis sur la glace tous les projets d'expansion et de coopération avec la compagnie américaine, aussi longtemps que celle-ci ne respectera pas le droit d'association de ses employés.

Cette décision n'est évidemment pas le fruit d'une soudaine compassion des patrons norvégiens à l'endroit des travailleurs californiens. Elle est plutôt le résultat des pressions exercées par leurs propres employés syndiqués, les deux groupes faisant partie de la Fédération internationale des travailleurs de la chimie, du pétrole et de l'énergie, à laquelle est également affiliée la Fédération de la métallurgie de la CSN. Bel exemple de solidarité internationale.

J-P. P.



Centres de la petite enfance Turbulences à l'horizon

Les 2600 travailleuses en garderie de la CSN sonnent le tocsin. Elles considèrent le temps venu pour le gouvernement d'acquiescer à leur revendication principale: la création d'une table centrale de négociation. En campagne électorale, le premier ministre Bouchard a d'ailleurs publiquement reconnu la pertinence de cette table sur leurs conditions salariales, tout comme dans les secteurs public et parapublic. Selon Line Kelly, porte-parole et coordinatrice de la table de négociation, le plan d'action adopté par le Conseil fédéral des garderies (FSSS-CSN)

regroupant 195 syndicats, réuni à Montréal le samedi 6 février, vise une seule et même cible: «faire en sorte que M. Bouchard concrétise les promesses faites pendant les élections».

Selon M. Bouchard, les centres de la petite enfance (CPE) sont devenus quelque chose de «sacré» au Québec. Les travailleuses sont très heureuses de se lui entendre dire. Une journée nationale d'étude est prévue pour le 6 mars. Entre-temps, les manifestations se succéderont tant et aussi longtemps que la table nationale ne sera pas dressée.

H.G.

**Protestez contre
le détournement de fonds de
l'assurance-emploi
par le fédéral**
<http://www.total.net/~coalitio/index.html>

Plus je commence jeune, meilleurs seront mes revenus à la retraite

Revenu annuel imposable entre 25 001 \$ et 29 589 \$

Valeur future d'un investissement annuel net de 627 \$

		5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
REER conventionnel	9,80 % *	6 677 \$	17 322 \$	61 477 \$	173 913 \$
REER Fonds de travailleurs	6,75 % **	11 698 \$	27 913 \$	81 553 \$	184 631 \$

* Moyenne annuelle sur dix ans des fonds diversifiés de placement. ** Moyenne annuelle historique d'un fonds de travailleurs. Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez les informations requises dans le prospectus de Fondation.

FONDATION
LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT
POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

Plus qu'un REER,
un fonds de travailleurs

1 800 253-6665
514 525-5505

Le 8 mars, mémoire des luttes des femmes

Le 8 mars, mémoire des luttes des femmes

La Journée internationale des femmes sera encore une fois célébrée dans toutes les régions du Québec. À la CSN, conseils centraux et syndicats locaux s'activent pour préparer l'événement.

Cette journée nous plonge dans notre histoire, mettant en scène une suite d'événements, d'intervenants, de pays. En voici quelques faits saillants :

- En mai 1908, à Chicago, des militantes du Parti socialiste américain dénoncent l'exploitation des ouvrières sous-payées et privées du droit de vote. Le Parti socialiste américain s'engage officiellement dans la lutte pour le suffrage des femmes et, le 28 février 1909, une manifestation officielle en faveur du droit de vote des femmes est organisée à Chicago par le Comité national des femmes du Parti.
- De novembre 1909 à février 1910, à New York et à Philadelphie, de 20 000 à 30 000 chemisières et chemisiers poursuivent une grève marquée, d'une part, par la brutalité policière et les arrestations massives, et, de l'autre, par le courage et la détermination. 80 % des grévistes sont des femmes. Elles se révoltent contre leurs conditions de vie et de travail insoutenables. C'est la première grève des femmes d'une telle ampleur.
- En août 1910, un mois après l'adoption d'une semblable résolution par le Parti socialiste américain, la militante socialiste allemande Clara Zetkin recommande, lors de la IIe Conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague, la création d'une Journée internationale des femmes. Pourquoi ? Pour promouvoir le droit de vote des femmes. La Journée est instituée. Chaque pays célèbre l'événement le jour de son choix.
- En 1914, la Journée internationale des femmes est célébrée pour la première fois le 8 mars dans plusieurs pays d'Europe.

Ainsi, cette Journée nous rappellerait l'histoire révolutionnaire des femmes à travers le monde. Et, peu à peu, une mémoire et une tradition de nos luttes allaient prendre forme.

Aujourd'hui encore, pour améliorer notre situation, pour maintenir nos acquis si difficilement obtenus et pour avoir notre mot à dire sur les décisions qui nous concernent, nous, les femmes, devons nous mobiliser, nous faire entendre.

Notre combat est plus que jamais au cœur de l'actualité. Ce 8 mars 1999 doit, en une telle période de bouleversements économiques et sociaux, mettre de l'avant nos espoirs, notre volonté de faire bouger le monde pour le rendre plus humain, plus équitable, plus respectueux de nos droits.